

CHARTRE DU STAGIAIRE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

Stagiaire à l'ADEA, je m'engage à respecter les points suivants dans l'utilisation que je ferai des ressources informatiques mises à ma disposition par l'ADEA, y compris l'accès à Internet

1. Je ne procéderai à aucune consultation, aucun téléchargement de données qui soit, par leur contenu ou leur format, en infraction avec la loi. Ainsi sont notamment **interdits** et **pénalement sanctionnés** :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui
- la diffamation et l'injure
- la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux
- le fait de favoriser la corruption d'un mineur
- l'exploitation d'images ou de vidéos à caractère pornographique
- la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- l'incitation à la consommation de substances interdites
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence
- l'apologie des crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité
- la contrefaçon de marque
- Le téléchargement et/ou la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : mp3, Divx, extrait musical, photographie, extrait littéraire, etc.) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle, etc.

2. Je respecterai les sites visités et n'utiliserai pas le matériel informatique de l'ADEA pour en forcer les protections.

3. Je m'engage à utiliser les services de messagerie sur Internet en assurant de ne pas envoyer de messages de type raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, etc. et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

4. Je n'utiliserai pas les outils de messagerie instantanée, ni les espaces de discussion de type « chat, tchat » afin d'éviter toute propagation de virus et/ou blocage des postes de travail en dehors des séquences de travail avec un formateur dans les salles de cours.

5. Dans les salles équipées de matériel informatique, je ne brancherai ni ne débrancherai aucun périphérique (casque, enceintes, souris, etc.) sans en avoir fait la demande et obtenu l'accord auprès du personnel de l'ADEA.
6. Je m'engage à respecter le travail d'autrui et par conséquent à ne pas ouvrir, modifier ou supprimer les fichiers informatiques qui ne m'appartiennent pas.
7. Toute utilisation des multiples services Internet non conforme aux principes de cette charte sera portée à mon entière responsabilité.
8. Je reconnais à toute personne du corps pédagogique ou administratif le droit d'autoriser ou non ma connexion à Internet et de vérifier le sérieux de mon utilisation des ressources informatiques et sa conformité avec cette charte.
9. J'accepte que l'on puisse, par les outils mis à la disposition du personnel de l'ADEA, visualiser à distance ce que je fais sur l'ordinateur que j'utilise et que l'on puisse en prendre le contrôle sans mon autorisation.
10. Le non-respect des règles établies ou rappelées par la Charte pourra donner lieu, indépendamment à d'éventuelles sanctions pénales, à la suspension de l'accès au service et à **des sanctions de nature disciplinaire prévues à l'article 66 de la loi 84/16 du 11 janvier 1984**. Je reconnais donc à l'ADEA le droit de m'interdire l'accès aux ressources informatiques pour tout ou partie de ma formation s'il s'avérait que j'ai enfreint la présente charte.

Un exemplaire de cette présente charte est transmis à chaque stagiaire.